

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du Samedi 13 décembre 2025

Présents :

Yannick BAUGUIL - Magali BOCCARD - Joselyne FABRE - Gabriel ESPIE - Gilles FOULON
- Jean-Louis GREZES-BESSET - Laurent GRIMAL - Jacques LACOMBE - - Benoît MOLINIE
- Aurélien RIPEPI - Sandrine SUDRES

Excusés : Rémi CANITROT - Véronique LACOMBE

⇒ 12 votants sur 14 élus

Secrétaire de séance : Jacques LACOMBE

1 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2025

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du précédent conseil qui a eu lieu le 20 décembre 2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 DM prêt Crédit Agricole

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les inscriptions du budget primitif pour l'année 2025 de la façon suivante :

Section d'investissement :
Diminution : Article 2131-170 - 4 000,00 €
Augmentation : Article 1641 + 4 000,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les modifications proposées.

3 Organisation suivi Cœur de Village : désignation d'un référent,

Mr le Maire confirme aux élus que le début des travaux commencera dès le Lundi 12 Janvier 2026 à 8 heures. L'entreprise Puechoultres en charge du « gros œuvre » commencera par l'aménagement de l'espace situé en dessus de la Mairie en débutant face la Mam ;

Certains points d'organisation sont en cours de validation avant démarrage, à savoir :

1 Anticiper l'emplacement prochain des bacs à ordures ménagères. Benoît MOLINIE prend contact avec Georges POUGET de PSC

2 Mr le Maire, après avoir consulté Mr AUSTRUI du SIEDA, indique qu'il convient de traiter l'amélioration esthétique des réseaux électriques et d'éclairage public.

Voici la délibération à prendre :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du centre-bourg la **Croix Rouge place de la Mairie**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique CROIX ROUGE** place de la Mairie est estimé à **3 166,00 € HT pour la partie génie civil.**

La **participation de la Commune portera** sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **1 139, 76 €**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise PUECHOULTRES.

En complément, il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. Le coût des travaux de génie civil est estimé à **9 384,00 HT.**

La participation de la commune sera de **8 334,00 €**, conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées
- Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

4 Suivi PLUI : information au public, premières remarques du Comité de pilotage (logements vacants ...)

Mr le Maire rend compte aux élus du résultat de l'entretien effectué par Mme Julie GARES en charge du Service Développement Territorial et Urbanisme du PSC, accompagnée de Mme Sarah GAYRAL du bureau d'études OC'THEA chargé de l'élaboration du PLUI.

Le questionnaire, préalablement complété par la commune, nous a permis d'échanger afin d'exprimer nos remarques de terrain dans le but de nourrir le diagnostic du PLUI PSC.

Participeront à cet échange, Mr le Maire et ses adjoints.

Ce questionnaire général portait sur plusieurs thématiques : démographie, équipements et vie associative, éducation, services, habitat, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales...

Un atlas cartographique, associé au questionnaire a permis de localiser les logements et locaux vacants identifiés à partir des fichiers fonciers (données CEREMA).

Mr le Maire propose que certains habitats portés vacants soient analysés lors de la prochaine Commission des Impôts Directs.

En parallèle à cette démarche, de nombreuses réunions thématiques ont été planifiées d'octobre à décembre 2025.

En date du 4 décembre 2025, un comité de pilotage du prochain PLUI a permis d'informer les 23 maires de PSC du premier bilan global des remontées des communes. Les salariés de PSC, les membres du bureau d'études et les personnes publiques associées ont fait une présentation synthétique des 23 questionnaires et relevé les premiers éléments à prendre en compte dans le diagnostic final.

Les agriculteurs ont également participé à cette démarche constructive avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture. Leurs remarques seront intégrées dans le prochain diagnostic.

Début 2026, de nombreuses autres réunions sont programmées avec les élus de telle manière à terminer la phase diagnostic avant fin février – début mars.

Ce travail permettra de poser les bases du PADD à initier post élection.

L'objectif est d'approuver le PLUI en début d'année 2029.

La population sera régulièrement informée et invitée à participer aux différentes étapes.

Julie GARES invite les communes à relayer toutes les informations dans leurs supports locaux (site internet, facebook, bulletins municipaux etc). Elle se tient à disposition des communes pour les aider à préparer des projets d'articles en cas de besoin.

Mr le Maire précise que la présentation du diagnostic de territoires est fixée au 12 février 2026 à Gramond à 14H.

5 Planning travaux voirie 2026 et bilan qualité travaux 2025

Mr le Maire invite Benoît MOLINIE, adjoint, de bien vouloir présenter le programme voirie 2026 et faire le bilan 2025.

Le montant HT estimé à inscrire au budget 2026 sera le suivant :

- Travaux préparatoires des chantiers : 17 622.80 €
- Travaux renforcement voirie : 68 930.64 €

Ce lundi 15 décembre prochain, la liste des travaux retenus sera pré-validée par Benoît MOLINIE avec l'attache et les conseils de Mr Georges POUGET de PSC.

Les principaux travaux seront effectués à la Vialette, la Trémolède, la Croux, Maury, Biez, Chemin du Mulatier, Radamax, Resselves, Rancillagou.

S'agissant des travaux réalisés sur la voirie en 2025, il conviendra de faire remonter le mécontentement des habitants de la Vaysse qui constatent un décollement alarmant du bicouche. Cette question sera présentée à la prochaine réunion concernant la validation 2025.

6 Avis à donner sur l'abattage d'arbres du Lotissement du Suquet

Mr le Maire fait part aux élus de l'inquiétude de Mme GARRIGUES, nouvelle habitante domiciliée au lotissement du Suquet, au sujet de la dangerosité générée par la présence de deux chênes se trouvant au coin de sa propriété et à quelques mètres de sa résidence principale.

Après constatations faites et selon l'expert professionnel qui estime que ces deux arbres présentent effectivement un état déperissant pour l'un des deux arbres (cœur de bois très dégradé et perforation du tronc à 2.50 m de hauteur). Quant au second, il présente une ramure et un feuillage très étioilé, une présence notable de capricornes et une suspicion de racines coupées lors de la construction. S'y ajoute une inclinaison sur cette maison, le tout justifiant un réel risque de chute.

Les élus, à l'unanimité, donnent un avis favorable à Mme GARRIGUES pour lui permettre l'abattage des deux arbres jumeaux.

7 Questions diverses

7-1 Nécessité à intégrer dans la prochaine « Commission Communale des Impôts Directs, la problématique des logements vacants (cf réunion entretiens PLUI)

7-2 Prévoir une fête pour reconnaissance du travail communal de Joël GARRIC qui fait valoir ses droits à la retraite (départ définitif réglementaire : 31 mai 2026).

7-3 Prise en compte prochaine de travaux envisagés et restant à réaliser : sécurisation du hameau de Camjac (panneaux 30km/h à acheter et positionner dans l'agglomération – accord département).

7-4 Une réparation de la charpente du puits du Fraysse devient urgente à réaliser.

7-5 Les parents d'élèves de la Réginie souhaiteraient que leurs enfants puissent bénéficier d'un abri-bus.

7- 6 Lors d'une prochaine réunion, il conviendra de préparer le processus « Elections municipales ».

7-7 Mr le Maire informe les élus du devenir de l'aire de Marengo (RN88 – contournement de Baraqueville), sujet abordé lors du précédent conseil communautaire

Mme la Présidente Karine CLEMENT informe qu'un programme d'aménagement de l'aire de Marengo est en cours de validation, à savoir : aire de stationnement de 88 places pour véhicules légers et 18 places pour poids lourds et un bloc comprenant six sanitaires. Une version de travail est en cours de définition à partir d'un planning prévisionnel ainsi que le prévisionnel des dépenses.

A suivre

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 12H.